

# L'épineuse candidature d'Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne

écrit par Armand Lanlignel | 4 mai 2024



Photo : Ursula von der Leyen aux Pays-Bas, en septembre 2022. (Martin Bertrand/Hans Lucas via AFP)



Photo : Ursula von der Leyen aux Pays-Bas, en septembre 2022. (Martin Bertrand/Hans Lucas via AFP)

**« VDL » fait figure de candidate favorite, quoique mal-aimée, pour un second mandat à la tête de la Commission européenne. Sa campagne pourrait toutefois faire naufrage face à la vague droite que les sondages annoncent pour le scrutin législatif européen du 9 juin. Décryptage d'une reconduction incertaine.**

Ursula von der Leyen, 65 ans, brigue un second mandat de présidente de la Commission européenne. Elle a entrepris la tournée des 27 chefs d'État et de gouvernement qui composent le Conseil européen. C'est de ce Conseil que dépend en première instance sa reconduction pour cinq ans à la tête de l'exécutif européen. La perspective ne soulève pas l'enthousiasme, mais beaucoup y semblent résignés. Normalement, la présidence de la Commission revient à la tête de liste du parti majoritaire au Parlement européen. C'est actuellement le Parti populaire européen (PPE, centre droit libéral) et il pourrait se maintenir en tête.

**L'Allemande a été désignée comme candidate du PPE, le 7 mars, à Bucarest (Roumanie) mais ne fait pas l'unanimité. Son principal adversaire idéologique, au sein même du PPE,**

est l'eurodéputé français François-Xavier Bellamy. Ses critiques affûtées ont conduit Les Républicains (LR), dont les élus européens siègent au sein du PPE, à ne pas soutenir la candidate. **Selon le président de LR, Éric Ciotti, elle symbolise « la dérive technocratique de l'Europe ».** De son côté, le porte-parole du Rassemblement national a déclaré à France Info (24 avril) qu'Ursula von der Leyen « incarne tout ce que nous critiquons ». **En France, à droite comme à gauche, « VDL » reste marquée par le péché originel : avoir été, avant son premier mandat, la candidate d'un Emmanuel Macron pesant pour la faire élire de justesse en juillet 2019.** **Cet adoubement porte l'empreinte d'un fédéralisme rampant que viennent de dénoncer une cinquantaine de personnalités de tous bords. Ils appellent à organiser un referendum sur ce sujet pour engager la souveraineté de la France (tribune publiée par Le Figaro, 24 avril).**

**À la tête de la Commission, Ursula von der Leyen s'est fait la championne du « Pacte vert » visant la neutralité carbone de l'Union européenne (UE) en 2050.** **En organisant la décroissance,** ce texte a provoqué la colère démonstrative des paysans dans de nombreux pays de l'Union Européenne dont la France. **La candidate reste en outre sur la sellette d'une enquête du Parquet européen à propos de sa gestion du Covid.** On scrute notamment l'opacité de ses commandes groupées de vaccins à l'entreprise Pfizer, via des courriels et des sms restés confidentiels à son ami Albert Bourlat, patron de la firme pharmaceutique. De l'avis de ses opposants à Bruxelles et à Strasbourg, ses initiatives diplomatiques ont outrepassé son mandat. Quand il ne s'agit pas d'oppositions de fond, concernant par exemple l'élargissement de l'UE, c'est sa façon très personnelle de s'attribuer des pouvoirs et des succès qui est pointée. D'autres commissaires de l'UE sont notamment agacés par son vedettariat. Parmi eux se trouve le Français Thierry Breton, commissaire européen aux Affaires intérieures (Marianne, 12 mars).

**Le principal atout de « VDL » reste l'absence d'alternative à sa candidature...** Beaucoup la considèrent comme un moindre mal et estiment que les coups que la présidente a reçus l'ont rendue plus docile à leurs desiderata. Après la crise sanitaire, elle a jeté du lest sur l'orthodoxie budgétaire à la teutonne. Devant le bilan carbone de la France, dont la comparaison avec celui de l'Allemagne est cruelle pour notre polluant voisin, elle a fini par concéder que le nucléaire pouvait être classé parmi les énergies neutres. Les révoltes paysannes et les avertissements des entreprises ont modéré ses ardeurs pour faire appliquer les normes kafkaïennes du « Pacte vert ». Enfin, la guerre en Ukraine, dont elle a embrassé la cause avec une énergie belliqueuse, a poussé son pays et d'autres membres de l'UE à sortir de leur pacifisme en vitaminant leurs industries de défense – ce qui ne préjuge évidemment pas de l'issue du conflit.

**Un éléphant reste cependant campé au milieu du salon européen : l'immigration. Le « Pacte asile et migration » est un chiffon rouge pour une partie croissante de la droite européenne.** On en mesurera l'effet sur les électeurs le 9 juin : la droite conservatrice et identitaire, qualifiée de « populiste » ou d'« extrême » par ses adversaires, obtiendra-t-elle dans les urnes le succès que lui prédisent les sondages ? **Et dans quelle mesure ce résultat électoral influencera-t-il le choix des chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen post-élections des 27 et 28 juin ?** Le traité de Lisbonne stipule que le Conseil européen doit « tenir compte des résultats des élections » pour choisir le ou la présidente de la Commission européenne. Choix fait parmi les chefs de file désignés par les principaux partis européens. **Le flou de la formule « tenir compte » laisse place à moult interprétations et tractations...** Or, comme l'explique le politologue Thibault Muzergues dans un entretien à Atlantico (22 avril, en lien ci-dessous), la négociation post-électorale qui décidera du nom de la présidence « s'annonce tendue ». Le choix du

Conseil européen devra ensuite être ratifié par un vote au Parlement européen. « En d'autres termes, conclut Thibault Muzergues, la victoire du PPE aux élections de juin n'est qu'une première marche dans un long parcours du combattant pour tout candidat à la présidence de la Commission. »

**Philippe Oswald**

<https://www.laselectiondujour.com/epineuse-candidature-ursula-von-der-layen-n2185>